



Agir pour
la biodiversité

Assemblée Générale 2023 à Giffaumont-Champaubert-51
Samedi 6 avril 2024

Le président ouvre la séance à 10h00. Il remercie les personnes présentes : les personnalités, les adhérents, les responsables de pôles (Aurélien DESCHATRES et Aymeric MIONNET), les autres salariés, Madame LEBONVALLET, les membres du Conseil d'administration et les personnes excusées.

Il rappelle l'ordre du jour.

Rapport moral (Etienne CLEMENT)
Rapport d'activités (Aurélien DESCHATRES)
Rapport financier (Madame LEBONVALLET)
Compte-Rendu du commissaire aux comptes (Didier GENEVOIS)
Vote des résolutions
Conseil d'administration et renouvellement
Vote des revendications
Résultat du vote sur le renouvellement des mandats
Clôture de l'Assemblée Générale

Le président désigne deux personnes scrutatrices et deux secrétaires de séance : aucune opposition aux personnes désignées.

Scrutateurs : Dominique BORDEREAUX et Bastien HUMEL

Secrétaires de séance : Claude BOUILLON et Louis PARISEL.

Rapport moral par le Président de la LPO Champagne-Ardenne, Etienne CLEMENT :

Mesdames, Messieurs,

« *La politique que je mènerai dans les cinq ans à venir sera écologique ou ne sera pas* » promettait Emmanuel MACRON alors qu'il briguaient un second mandat. Il aura fallu que les agriculteurs (tout du moins certains) campent leurs tracteurs sur les autoroutes ou devant les grilles de quelques préfectures en février pour que notre gouvernement s'assoit sur les promesses proférées en 2022 par son chef de file.

Renoncement à la taxation du gazole non routier mis en place pour décarboner le secteur agricole, mise à l'arrêt du plan Ecophyto, renouvellement de la dérogation aux règles sur les jachères, pause pour rediscuter du zonage des zones humides... histoire de désamorcer la grogne agricole, le gouvernement a choisi de marquer un frein, voire un recul sur des politiques environnementales en faisant de la préservation de la biodiversité et de la santé humaine des variables d'ajustement, plutôt que d'apporter de vraies réponses aux principales revendications de la profession agricole qui réclamait un meilleur revenu et l'arrêt immédiat des négociations d'accord de libre-échange.

Au-delà de l'instrumentalisation de la colère et du désarroi exprimés, on aura vite compris qu'opposer agriculture et écologie est un non-sens.

Même s'il s'en défend, cette reculade du gouvernement est un bien mauvais signal face aux transformations qui doivent s'opérer pour tenter de répondre aux urgences environnementales dont les conséquences s'amplifient d'année en année. Année la plus chaude jamais enregistrée dans le monde, 2023 a connu son lot d'évènements climatiques extrêmes avec, très souvent, des causes à mettre à l'actif de nos modes de vie et de nos activités. A l'image des premiers feux de forêt que les pompiers ont dû combattre en juin dans Vosges ou des inondations à répétition dans le Pas-de-Calais, alors que l'été était marqué par une canicule historique avec près de 45° C relevé dans certains territoires français. On le constate, ces évènements ne sont pas réservés à des contrées lointaines...

Correspondant habituellement au rechargement des nappes phréatiques, le début de l'année dernière a été marqué par une sécheresse hivernale sans précédent avec une période de 32 jours sans pluie. En octobre 2023, 83 départements sont déclarés en situation de sécheresse et ont pris des mesures de restriction des usages de l'eau. Une sécheresse automnale durant laquelle l'Etat mobilise l'Office français de la Biodiversité (OFB) pour qu'il intensifie ses opérations de contrôle (!).

Quelques mois plus tard et tentant de calmer la colère des agriculteurs, Gabriel Attal devait annoncer une série de mesures parmi lesquelles le placement des contrôles réalisés par l'OFB sous l'autorité des Préfets ce qui, en l'espèce, constitue une entorse à la séparation des pouvoirs, principe fondamental de notre démocratie.

Enfin et pour boucler ce préambule politique, en cas de réélection, Emmanuel Macron avait assuré vouloir nommer un 1^{er} ministre « *directement chargé de la planification écologique* » appuyé par deux autres ministres « *forts* ». Une organisation qui n'aura pas résisté au dernier remaniement gouvernemental qui voit désormais la transition écologique placée en avant-dernière position des ministères de plein exercice, ce qui marque clairement un recul de la priorité environnementale.

Tout cela ne serait que pérépéties si pendant ce temps le vivant ne connaissait pas un effondrement particulièrement dramatique. Ainsi et comme les suivis que nous réalisons en attestent, les populations d'oiseaux du Grand Est ont diminué d'un quart en moins de 20 ans.

Parmi les principales raisons de ce déclin, on trouve notamment :

- **L'artificialisation des terres** : chaque année en France métropolitaine, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés.
- **L'uniformisation des paysages** : Depuis 1950, 70 % des haies ont disparu des paysages agricoles français, soit environ 1,4 million de kilomètres. Un phénomène qui s'accélère avec plus de 20 000 km de haies détruites par an ces dernières années.
- **L'utilisation intensive des pesticides** : rappelons que l'Etat a été condamné en juin 2023 pour ne pas avoir respecté ses obligations de réduction de pesticides, causant un préjudice écologique, la France étant notamment le 3e pays européen autorisant le plus grand nombre de pesticides. De nombreuses études récentes ont ainsi montré des chutes d'abondance de 70 % à 80 % de la masse d'insectes au cours des dernières décennies dans les régions dominées par les activités humaines et l'agriculture intensive. Certaines espèces d'oiseaux des milieux agricoles voient ainsi leurs effectifs s'effondrer de près de 60%.

Je vous renvoie à la lecture de notre dernier dépliant « *Où sont passés les oiseaux de nos régions* », document de sensibilisation à destination du grand public disponible depuis le début de cette année et réalisé grâce au soutien financier de l'OFB.

Cela fait sans doute un peu prétentieux mais je vais me permettre de me citer pour souligner que les choses n'évoluent guère puisque dans ce même exercice de rapport moral j'écrivais il y a 10 ans : « *La question de l'uniformisation des paysages agricoles nous inquiète au plus haut point. Partout et depuis plusieurs années, on peut observer des haies arrachées, des fossés comblés et des prairies labourées au profit des grandes cultures céréalières. Ces bouleversements du paysage champardennais ont des conséquences dramatiques sur la biodiversité et sur la faune sauvage en particulier. Nous ne cessons d'alerter pour demander des positions fortes pour préserver ce qui peut encore l'être* ».

2024, toujours la flamme !

Voilà déjà plusieurs mois (au risque de lasser d'ailleurs) qu'une grande partie de notre pays a les yeux braqués sur Paris qui accueillera les 33^{ème} Jeux Olympiques d'été. Pour organiser cet évènement mondial, l'Etat devrait déboursier plus d'un milliard d'euros sur un budget global estimé aujourd'hui à 9 fois plus. En 2023, le budget consacré à la biodiversité était de 274,5

millions d'euros. « *Les moyens budgétaires affectés à la lutte contre l'érosion de la biodiversité ne permettent pas d'inverser la tendance* ».

Ce n'est pas moi qui le dit mais le Sénat dans son avis sur le projet de loi de finance 2023 et c'était sans compter sur le tour de vis budgétaire annoncé en février qui voit l'ensemble des fonds dédiés à la transition écologique sérieusement amputés.

Loin d'avoir ces moyens, la LPO Champagne-Ardenne s'est pourtant engagée en 2024 dans une année que l'on pourrait qualifier "d'Olympique" et pas simplement sur le mode "l'important c'est de participer" :

- Suivi du Cincle plongeur et du Cochevis huppé, lancement du PRA Oiseaux de plaine, aménagement d'un observatoire panoramique à Belval, organisation du Colloque ornithologique début novembre, poursuite de l'école ornitho, renouvellement de la Fête de la Grue et de la Migration et de nos expositions sur le site de Der Nature, extension du Groupe local Saint-Dizier-Der vers la Meuse voisine, création d'un groupe nature à Marigny-le-Châtel... j'en oublie forcément tant la liste des chantiers ouverts est dense et je vous invite à consulter notre calendrier des sorties qui témoigne de notre vitalité.

Pour revenir aux paysages, notre association s'emploie sur le terrain (bottes aux pieds, pioches en mains) à accompagner des collectivités ou certains agriculteurs convaincus de l'intérêt de remettre le vivant au cœur de leur modèle économique. Nous accompagnons ainsi plusieurs communes (en particulier sur le département de la Haute-Marne) dans le cadre du déploiement de la Trame verte et bleue (TVB) par la mise en place d'aménagements concrets (plantations de haies, aménagements de mares, gestion de zones humides ...) qui profitent à la faune sauvage et contribuent au bien-être des habitants qui peuplent ces territoires. Il est toutefois regrettable qu'en tant que porteur "bon élève" de ces politiques initiées par l'Etat et la région, nous soyons pénalisés au niveau de notre trésorerie voire de notre budget puisque les subventions que nous percevons pour accompagner ces aménagements sont plafonnées à 80 %, ce qui occasionne un reste à charge important qui pourrait à terme venir contrarier notre volonté et notre possibilité de poursuivre cet accompagnement à terme.

En cette année anniversaire, difficile de ne pas consacrer quelques lignes de cette intervention au lac du Der-Chantecoq qui et comme chacun sait (ou devrait le savoir) fête ses 50 ans. C'est en effet le 3 janvier 1974 que ce lac-réservoir a été inauguré (j'oserais dire en grandes pompes !) au terme de dix années de travaux qui ont mobilisé jusqu'à 800 ouvriers, contraints au déblaiement de quelques 10 000 000 m³ de terre et entraîné la disparition de trois villages. Avec les lacs de la Forêt d'Orient et de Pannecièrre dans le Morvan, il est l'un des quatre grands lacs qui furent conçus

pour réguler les eaux de la Seine dans le but de protéger la région parisienne des inondations et soutenir l'étiage du fleuve en période estivale. Ses 48 km² de superficie en font le plus grand lac artificiel de France métropolitaine. Son fonctionnement et sa localisation en ont fait un haut lieu de l'ornithologie en Europe avec plus de 300 espèces d'oiseaux actuellement recensées. Parmi toutes ces espèces, la Grue cendrée est très certainement la plus emblématique du site. Un statut qu'elle partage désormais avec le Pygargue à queue blanche, l'autre star des lieux. La renommée du lac génère un tourisme ornithologique qui contribue à l'attractivité du territoire, le Der étant désormais le site le plus visité de Champagne-Ardenne, devançant la cathédrale de Reims. Au-delà des festivités qui accompagnent cet évènement, puisse cet anniversaire être l'occasion de rappeler que ce type d'aménagements (même plus modestes) pour peu qu'ils soient conçus et gérés comme de véritables zones humides (et non pas pour les seuls intérêts de quelques-uns) restent de véritables atouts face aux enjeux climatiques auxquels nous devons désormais faire face.

Enfin et pour terminer, je m'autoriserais un nouvel auto-plagiat en reprenant un extrait de mon premier rapport moral c'était donc à pareil époque il y a tout juste dix ans à l'occasion d'une assemblée générale qui s'était tenue dans nos locaux à Der Nature et qui fût, pour ma première, particulièrement mouvementée en raison d'un dossier relativement sensible qui concernait la Réserve nationale naturelle de l'Étang de la Horre qui a, et grâce en partie à notre implication, trouvé une issue par le haut.

Je ponctuais donc ce rapport moral d'un bémol doublé d'un appel du pied.

« Nous avons ici la chance d'être à proximité directe d'un site à vocation ornithologique internationale puisqu'on y dénombre près de 300 espèces d'oiseaux sur les 700 recensées en Europe. Cette diversité et cette richesse nous sont enviées par de nombreuses régions et même par plusieurs pays. Dommage que les aménagements pour accueillir ce public et les accès ne soient pas à la hauteur de cette réputation. Sans rentrer dans des investissements importants des améliorations pourraient être portées... ».

10 ans plus tard, la situation ne s'est pas améliorée, au contraire. Difficultés d'accès voire impossibilité d'accès pour les personnes à mobilité réduite, observatoire à bout de course livré aux fuites, informations obsolètes, toilettes inadaptées.... De par notre position, nous sommes le réceptacle de nombreux commentaires négatifs de visiteurs qui constatent que les aménagements proposés sur Chantecoq ne sont pas à la hauteur de la réputation internationale du Der. Alors qu'un projet de réhabilitation de l'ex Maison de l'Oiseau et du Poisson, siège de notre association, pointe le bout de son bec, il serait on ne peut plus pertinent d'engager concomitamment une

réflexion pour améliorer l'accueil sur ce site qui constitue le rendez-vous de tous ceux qui veulent découvrir le lac par son versant nature.

Quelques chiffres encore pour souligner notre progression d'année en année. La LPO Champagne-Ardenne c'est notamment :

- Plus de 4,6 millions de données naturalistes collectées
- Plus de 2 millions de visites sur notre site internet pour la seule page dédiée à la migration des Grues cendrées
- Plus de 1000 adhérents
- 55 000 h de bénévoles déclarées (14 000h en 2016)
- Une équipe de 18 salariés
- Près de 8 000 personnes accueillies et sensibilisées chaque année au cours de nos différentes animations auxquelles il faut ajouter les 5 000 visiteurs de nos expos et les 1200 personnes renseignées et accompagnées au standard dans le cadre de la faune en détresse.
- 750 refuges LPO

Enfin et pour conclure, il est certain que nous sommes sans doute encore perfectibles dans quelques domaines de notre activité. Certes on peut toujours mieux faire et nous avons à regarder là où nous avons encore des marges de progression possibles. Pour autant je considère et je constate que nous optimisons autant que faire se peut les financements qui nous sont accordés au regard de nos différentes missions. A ce titre et au terme de cette année 2023 dense et d'une année 2024 qui pourrait l'être tout autant si ce n'est davantage, je souhaitais donc adresser mes plus vifs remerciements à notre équipe salariée pour son implication et son application à conduire les dossiers qui nous sont confiés. Merci au conseil d'administration de m'accompagner dans la gestion de cette belle association et merci également à tous nos bénévoles sans qui de nombreuses animations ne pourraient pas être réalisées. Beaucoup plus qu'un simple appoint, cette force vive apporte une réelle plus-value et garantit notre indépendance d'action et de parole.

« Si le bénévolat n'est pas payé, ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien, mais parce qu'il n'a pas de prix »¹.

Je vous souhaite une belle assemblée.

Etienne CLEMENT

Le rapport moral est mis au vote et accepté à l'unanimité

¹ Sherry Anderson : auteure et conférencière américaine.

Avant de poursuivre avec le rapport d'activité, le Président signale quelques points importants concernant les affaires judiciaires :

Le 1er concerne la destruction d'un Balbuzard pêcheur en Haute-Marne. Cet acte de braconnage qui est intervenu en période de chasse, remonte à 2019 et a nécessité une forte mobilisation de l'Office Français de la Biodiversité pour une enquête qui aura donc duré quatre années puisque cette affaire sera jugée courant mai au Tribunal judiciaire de Chaumont.

Le 2ème recours concerne la destruction non intentionnelle (d'après l'auteur des faits) d'un Tadorne de Belon en janvier dernier dans l'Aube.

Enfin, le 3ème recours a été déposé suite à la saisie dans la Marne courant 2023 de plusieurs spécimens naturalisés d'espèces protégées (Autour des palombes, Faucon crécerelle, Busard cendré et Buse variable) détenus sans autorisation administrative ainsi qu'un léopard naturalisé posé sur une branche, trois griffes de léopard, deux pieds d'éléphant d'Afrique naturalisés transformés en tabouret et deux défenses d'éléphant d'Afrique en ivoire brut. Cette troisième affaire sera jugée en juin au Tribunal judiciaire de Troyes.

La LPO Champagne-Ardenne a bien évidemment déposé plainte pour chacune de ces infractions et envisage de solliciter des dommages et intérêts.

Par ailleurs nous avons également été sollicités dans le cadre d'une destruction de nids d'hirondelles en mai 2023 à Juvancourt dans l'Aube. Comme c'est le cas lorsque cela se justifie et cela peut être pertinent, nous avons proposé qu'une mesure de réparation soit mise en œuvre. Dans le cas présent, nous avons proposé qu'une vingtaine de nids artificiels soient installés pour compenser cette destruction.

Le président présente ensuite les différentes actions engagées par notre association : campagne concernant la protection des haies et l'interdiction des tailles entre le 15 mars et le 31 juillet.

« Interpellez votre commune !

L'utilité des haies est désormais connue et reconnue. Elles abritent une multitude d'insectes et de petits mammifères. Elles sont notamment très prisées des oiseaux pour se protéger des prédateurs, pour s'abriter et se nourrir.

Dédié à la nidification, le printemps est une période particulièrement sensible. Afin de ne pas déranger les couvées, il est primordial de ne pas intervenir sur les haies jusqu'à l'envol des derniers oisillons, soit au plus tard fin août.

Aucun département de Champagne-Ardenne ne fait l'objet d'un arrêté préfectoral réglementant l'entretien des haies par les collectivités, les entreprises et les particuliers. Seuls actuellement les agriculteurs sont soumis à une interdiction d'intervenir entre le 16 mars et le 15 août.

Pour autant, vous pouvez solliciter le maire de votre commune pour qu'il prenne un arrêté municipal afin de restreindre voire interdire l'entretien des haies (ainsi que l'élagage des arbres) par les particuliers, les agents publics et les professionnels durant la période de nidification des oiseaux. »

D'autres informations sont fournies à l'assemblée :

- Pétition pour s'opposer au projet de déclassement du Loup de la liste des espèces protégées.
- Information concernant le piégeage des chardonnerets en lien avec l'OFB.
- La tour à hirondelles de DER Nature a été offerte au collège de Wassy (Etablissement refuge LPO).
- Point sur les nouvelles communes engagées dans la TVB.
- Réussite des 6 conférences données à Saint-Dizier dans le cadre du partenariat entre notre association et cette ville.

Rapport d'activité présenté par Aurélien DESCHATRES, responsable administratif, financier et ressources humaines.

Un diaporama retraçant, au travers d'actions phares, l'année 2023 des activités bénévoles et salariés est projeté et commenté. Remerciements appuyés à nos bénévoles et salariés qui ont encore donné énormément de temps en 2023 pour les premiers et rempli leur mission avec efficacité pour les seconds.

Le rapport d'activité est accepté à l'unanimité. Il est consultable et téléchargeable sur le site internet de notre association et a été distribué aux personnes présentes en version papier.

Rapport financier 2023 par Madame LEBONVALET (Expert-Comptable)

*« La LPO Champagne-Ardenne a une structure très saine, est bien gérée, de façon rigoureuse »
« Elle a la particularité de bien faire fonctionner, de façon assez équilibrée entre bénévoles et salariés ».*

Elle souligne l'action très importante des bénévoles en précisant que cette valorisation pour notre trésorerie représente 669 777 € pour plus de 55 165 h ; ce qui reviendrait à l'emploi de 35 salariés à temps plein pour une année...

Si notre association stoppait ses activités à ce jour, elle disposerait de charges d'exploitation équivalant à 5,8 mois pour le traitement des charges de personnel.

Le fonds de roulement est de 8,89 mois, ce qui est confortable et « laisse le temps de voir venir en cas de difficultés financière ».

Présentation du budget 2024 : budget présenté à l'équilibre à hauteur de 1 449 853 €. En très nette hausse par rapport aux années précédentes en raisons de gros travaux d'investissement pour les dossiers TVB.

Rapport du commissaire aux comptes : Didier Genevois, trésorier de l'association, lit le rapport de Madame LAMOUREUX (excusée), commissaire aux comptes :

Le rapport du commissaire aux comptes a été émis avec le niveau de certification maximale.
« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

Les rapports financiers et du commissaire aux comptes sont votés à l'unanimité par l'assemblée. Avant le vote des résolutions, le président donne la parole aux invités.

Interventions des invités :

Jean-Pierre Calabrèse, maire de Giffaumont, informe l'assemblée qu'une nouvelle brigade de gendarmerie sera opérationnelle cet été sur le lac du Der. Elle sera présente en particulier pour la protection de l'environnement.

Laurent Gouverneur, représentant M. Mirgodin, président du syndicat du Der, annonce que le Syndicat allouera une subvention de 5 000 € pour la fête de la grue et une autre de 3 500 € pour les expos et les conférences de notre association dans le cadre des 50 ans du lac du Der.

Il se félicite de la « belle réussite » du dossier Etang de la Horre, cédée (pour 500 000 €) au conservatoire du littoral et gérée par le CENCA.

Concernant les travaux pour l'aménagement de la fibre à Der Nature, il assure que le syndicat apportera son aide. Le Syndicat prend bonne note du fait qu'il faudra, dans le cadre du projet RAMSAR à Der Nature, associer le site de Chantecoq à la réflexion. Ce dernier n'est pas à la hauteur de la renommée ornithologique du lac.

Le président passe ensuite au vote des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux membres de l'association et de la réunion.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 144

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2023, et après lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ce rapport de gestion et les comptes tels qu'ils ont été présentés, ces comptes se soldant par un excédent de 9 425.23 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration de la LPO Champagne Ardenne.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 144

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 144

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat 2023 ainsi qu'il suit :

- excédent 2023 s'élevant à 9 425.23 €, affecté ainsi :

9 000 € pour la réserve pour Charges de personnel ainsi portée à 309 000,00 €

425.23 € pour la réserve diverse ainsi porté à 130 263.86 €

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 144

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions qui y sont relatées.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 144

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra de faire.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 144

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée

Renouvellement du tiers du Conseil d'administration

Les cinq membres sortants du Conseil d'Administration sont : Véronique CHEMIN, Bryan GEOFFROY, Jacqueline GILLET, Michel PICARD et Josiane REDONT.

Véronique Chemin ne se représente pas. Les autres sollicitent tous un nouveau mandat. Cyril PUJOL se présente pour intégrer le conseil d'administration.

Notre conseil d'administration peut compter 18 membres.

Afin de conserver l'équilibre actuel et son renouvellement par tiers, le CA propose que les administrateurs soient élus pour 3 ans.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

Résultats du vote sur 144 votants :

Bryan GEOFFROY	142 voix	réélu 3 ans
Jacqueline GILLET	141 voix	réélu 3 ans
Michel PICARD	137 voix	réélu 3 ans
Josiane REDONT	142 voix	réélu 3 ans
Cyril PUJOL	135 voix	élu 3 ans

Le CA compte donc 16 membres (pour 18 sièges).

Questions diverses, informations complémentaires : Aucune question n'est posée

Présentation et vote des revendications

Cette assemblée est également l'occasion de rappeler un certain nombre de nos revendications que le Président soumet au vote de l'assemblée et qui seront portées à l'échelle du Grand Est :

1. Pour la mise en place d'une étude sur l'impact du silure sur l'avifaune dans le Grand Est.

Menée sur quelques 700 sites dans le Grand Est, l'enquête « Oiseau de l'année » réalisée en 2019 révèle une chute importante des effectifs de Grèbe huppé dans notre région. Parmi les hypothèses évoquées (niveau d'eau, dérangements), la prédation exercée par le silure est également mise en avant. Omnivore et opportuniste, ce poisson a aujourd'hui colonisé la plupart de nos rivières et de nos plans d'eau. S'il est majoritairement piscivore, ce prédateur opportuniste ne dédaigne pas les oiseaux.

2. Pour l'interdiction de la chasse des espèces en déclin

La France détient le triste record du nombre d'espèces d'oiseaux chassées (64 alors que la moyenne européenne est de 24).

Malgré les préconisations des experts scientifiques, en infraction vis-à-vis des Directives européennes et contre l'avis des français qui s'expriment régulièrement majoritairement lors des consultations publiques, la France autorise ainsi le tir de la Sarcelle d'été, la Grive litorne, le Fuligule milouin... pour ne citer que quelques-unes des espèces toujours chassées alors qu'elles sont en mauvais état de conservation telle et inscrites à ce titre sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN.

3. Pour la généralisation de la période d'interdiction d'intervention sur les haies

Sites de reproduction, de nourrissage et de refuge pour de très nombreuses espèces d'animaux, les haies représentent un petit écosystème en soi. Dès la fin de l'hiver, elles sont colonisées par un cortège d'oiseaux qui y construisent leurs nids. Alors même que des moyens importants sont engagés dans la replantation, la LPO Champagne-Ardenne constate chaque année que des travaux d'élagage ou de taille voire d'arrachage sont réalisés en période de reproduction.

L'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes pratiques agricoles et environnementales interdit la taille des haies entre le 1er avril et le 31 juillet. Cette période s'applique également depuis 2002 dans le Bas Rhin et 2012 dans le Haut Rhin où il est interdit de tailler ou d'arracher toute haie entre le 15 mars et jusqu'au 31 juillet. Depuis le 14 décembre 2021, il est également interdit à quiconque d'intervenir sur les haies entre le 1^{er} avril et le 31 juillet dans le département des Vosges.

Préparé et rédigé par l'Office français de la biodiversité (OFB), un arrêté similaire a été proposé en Haute-Marne il y a désormais plus d'une année. Une consultation publique a été engagée en juin 2022. Elle n'a reçu qu'une seule opposition. Tous les autres avis sont favorables à cet arrêté voire demandent qu'il soit plus ambitieux (notamment en ce qui concerne l'élargissement des périodes d'interdiction). Parmi les nombreux services écosystémiques qu'elles assurent, les haies favorisent également la rétention et l'épuration des eaux. Au regard du contexte hydrologique de notre département et à l'issue de l'hiver le plus sec que nous avons connu (avec la période plus longue période sans pluie depuis 1959, toutes saisons confondues) nous demandons la mise en application dans les meilleurs délais de cet arrêté.

4. Pour l'instauration de deux jours sans chasse dans chaque département de l'ex région Champagne-Ardenne

La France se distingue des autres pays européens par le fait qu'elle autorise la chasse tous les jours de la semaine en période de chasse.

- Au Royaume-Uni et aux Pays-Bas elle est interdite le dimanche,
- En Suisse, la chasse est au niveau des cantons. La moyenne de jours sans chasse est de 2,5.
- En Italie, deux jours sans chasse sont institués,
- En Espagne, la chasse est autorisée en moyenne 3 jours par semaine,

En 2000, la loi Voynet avait instauré un jour sans chasse en l'occurrence le mercredi. Le Conseil constitutionnel avait estimé qu'une telle disposition était justifiée considérant qu'il s'agissait d'un motif d'intérêt général. Malheureusement et suite à la mobilisation du lobby de la chasse, cette interdiction de chasser le mercredi fut supprimée par le législateur trois ans plus tard, dès 2003

Ces jours de non chasse répondent à une exigence démocratique de donner aux autres utilisateurs de la nature, notamment promeneurs, une garantie minimum de tranquillité et de sécurité certains jours lors de leurs sorties dans la nature.

5. Pour l'extension du réseau des Réserves naturelles régionales et la création d'un réseau de forêts en évolution libre

- Les zones à "fortes" protections réglementaires telles que les *réserves Naturelles Nationales ou Régionales...* représentent plus de 28 000 hectares, soit 0,6 % du territoire régional. Cela reste toutefois bien inférieur à la moyenne nationale (1,5 %)²avec un objectif de 2 % affiché dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Un effort conséquent de création de réserves naturelles doit donc être réalisé pour que notre région se « mette à niveau » du reste du territoire national en tenant compte des fortes disparités existantes (de 1,5 % en Alsace à 0,2 % en Champagne-Ardenne).
- L'instauration de forêts en évolution libre reste encore marginale. Nous demandons la mise en place de 10% de la surface forestière régionale en libre évolution et sous un statut de protection forte, en application de la stratégie nationale des aires protégées.

6. Pour une planification maîtrisée et respectueuse des milieux naturels des projets d'énergies renouvelables

Au regard des urgences liées au dérèglement climatique dont nous constatons et subissons désormais les effets, il nous paraît essentiel de préciser en premier lieu que, par principe, notre association n'est pas opposée aux énergies renouvelables dont le développement doit, à terme,

² Diagnostic territorial du Grand Est – synthèse de l'état des lieux et enjeux – page 27 – Décembre 2018

conduire à la décarbonation de l'énergie que nous utilisons. A la condition toutefois que ce développement ne se fasse pas à n'importe quel prix et n'importe comment !

Il convient de préciser que la meilleure façon de diminuer l'empreinte écologique du secteur de l'énergie est d'être plus sobre dans nos consommations en faisant la chasse au gaspillage, en limitant au maximum les consommations pour des usages non essentiels et en développant l'efficacité énergétique (même service rendu avec moins d'énergie consommée).

Les moyens de production d'énergies renouvelables doivent avoir un impact maîtrisé sur la biodiversité (pas de perte nette) au risque de ne pas atteindre les objectifs fixés pour tenter de diminuer les impacts du dérèglement climatique.

En conséquence la LPO Champagne-Ardenne est défavorable et s'opposera à l'implantation d'énergies renouvelables (éolien, méthanisation, photovoltaïque...) dans les espaces à forts enjeux environnementaux.

Par espaces à forts enjeux environnementaux, nous entendons :

- les Zones de protection spéciales (ZPS),
- les Zones spéciales de conservation (ZSC),
- les Espaces naturels sensibles (ENS),
- les ZNIEFF de type 1
- les forêts,
- les plans d'eau intégrés dans des périmètres RAMSAR
- les voies de déplacement des espèces sensibles ou à enjeu,
- et tout autre espace dès lors qu'il aura été repéré comme espaces vital (site de nidification, d'alimentation ou d'hivernage)

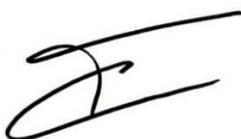
Les 6 revendications sont validées à l'unanimité par l'assemblée.

Elles seront portées à la connaissance des préfetures, des élus, de la DREAL et de la presse.

Le Président remercie toutes les personnes présentes et déclare l'Assemblée Générale 2023 de notre association close à 12h15.

Le 10 avril 2024

Le Président
Etienne CLEMENT



Le Secrétaire
Louis Parisel

